

Le tax shift étrangle un peu plus les communes



Le Soir* - 26 jan. 2018
Page 6

* Le Soir Bruxelles-Brabant, Le Soir Wallonie

En 2021, les communes wallonnes auront perdu 106 millions de recettes. À Bruxelles, l'addition sera de 23 millions. C'est toutefois sans compter les effets retour espérés par le gouvernement.

C'est le président de l'Union des villes et communes de Wallonie qui le dit : « Étrangler toujours plus les pouvoirs locaux et leurs finances n'est pas une solution. À terme, il leur deviendra impossible d'assumer les tâches qui leur incombent. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses et concernent directement les citoyens : les communes sont devenues une sorte d'entonnoir. »

On pourrait reprocher au socialiste Jacques Gobert, par ailleurs bourgmestre de La Louvière, de cibler les gouvernements fédéral et wallon dirigés par le MR. Mais le syndicat des communes du sud du pays veut être au-dessus de la mêlée, ses instances sont d'ailleurs pluralistes : les chiffres qu'il fournit sont le fruit d'une « veille financière » permanente menée par les spécialistes maison, souvent sur la base de statistiques livrées par les administrations ou les gouvernements eux-mêmes.

Un montant résume l'exercice 2017 : les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir ont plombé les finances des 262 communes wallonnes à concurrence de 208,7 millions d'euros, si on se limite aux politiques dont l'impact fut le plus sensible. Il est question notamment de la diminution des montants budgétaires wallons affectés aux travaux subsidiés : ils sont passés en un an de 65 à 45 millions d'euros. Un mauvais moment à passer toutefois : un retour à l'enveloppe initiale est prévu dans le cadre du plan wallon d'investissement annoncé il y a quelques jours.

Les pouvoirs locaux restent confrontés à la colossale charge des pensions de leurs agents. La cotisation de base pour les statutaires a culminé à 202 millions en 2017 et devrait atteindre 215 millions en 2020. La cotisation de solidarité est montée à 52 millions l'an dernier et pourrait grimper jusqu'à 69 millions en 2020 et même 128 millions en 2023, compte tenu pourtant de l'affectation au fonds de pension du produit de la cotisation de modération salariale (121 millions), un geste du fédéral.

« Trouver une solution au problème récurrent des pensions de nos agents sera notre unique revendication en vue des échéances électorales, mais elle sera portée avec grande détermination », disent les municipalistes wallons.

S'ajoute encore sur l'ardoise wallonne la facture des zones de secours. À l'origine, le fédéral et les communes devaient financer l'opération à parts égales. Aujourd'hui, on en est à 77 % pour les pouvoirs locaux et 23 % pour l'État. C'est mieux que le 90-10 qui a longtemps présidé à ce curieux partage, mais le déséquilibre continue d'inquiéter les échevins des finances : il a coûté 71,5 millions en 2017.

Pour corser un peu plus l'addition de 2017, l'Union des villes et communes de Wallonie s'attarde aussi sur le précompte immobilier. En attendant la perception par l'administration régionale prévue en 2020, et peut-être une réforme en profondeur, les pouvoirs locaux doivent s'accommoder de la gestion par le fédéral, qui ne se sent plus guère concerné, et d'une base taxable d'un autre temps faute d'une mise à jour de la matrice cadastrale.

« La perte financière liée à cette situation est estimée au minimum à 5 % du produit de l'impôt, explique le président Jacques Gobert. On sait que les recettes issues des centimes additionnels au précompte immobilier sont estimées à 937 millions d'euros en 2017 pour les 262 communes wallonnes. Le manque à gagner atteint donc au moins 46,9 millions au sud du pays, rien que pour les biens résidentiels. »

Mais on retiendra surtout de l'analyse des finances locales pour 2017 les chiffres découlant des opérations de tax shift décidées par le gouvernement fédéral. Le tax shift 2 fait connaître ses premiers effets depuis le défunt exercice budgétaire. Le problème est facile à comprendre : la réforme fiscale fédérale a pour effet de réduire la base taxable qui permet de calculer les additionnels communaux (et provinciaux) à l'impôt des personnes physiques (IPP).

En 2017, les recettes liées à l'impôt des personnes physiques devaient rapporter 945,5 millions aux communes du sud du pays. Selon les chiffres officiels communiqués par l'administration des finances, les communes wallonnes auront perdu l'an dernier 17,4 millions. En 2018, le manque à gagner cumulé sera déjà de 42,7 millions sur une recette globale de 977,5 millions. La courbe grimpe jusqu'en 2021, dernier exercice faisant l'objet d'une estimation : 106,9 millions d'impact.

Il s'agit bien sûr de pertes brutes qui ne tiennent donc pas compte d'éventuels « effets retour » bénéficiant à l'économie et aux recettes fiscales, selon l'ambition du gouvernement fédéral.

À Bruxelles, Brulocalis a également chiffré l'impact du tax shift sur les pouvoirs locaux de la capitale. L'impact représentera, à l'horizon 2021, une perte de recettes annuelles de près de 23 millions d'euros, soit environ 10 % des recettes provenant des centimes additionnels à l'IPP. Rien que pour 2018, l'impact est évalué à 8,6 millions d'euros. Le président de Brulocalis, Marc Cools (MR) tient à mettre en évidence deux mesures qui « ont mis du beurre dans les épinards » des communes bruxelloises : l'augmentation de la dotation du Fonds des communes par la Région et la création, au fédéral, d'un mécanisme d'avance des centimes additionnels à l'IPP dus aux communes.

ERIC DEFFET (avec A.-C. B.)

